Image not found or type unknown

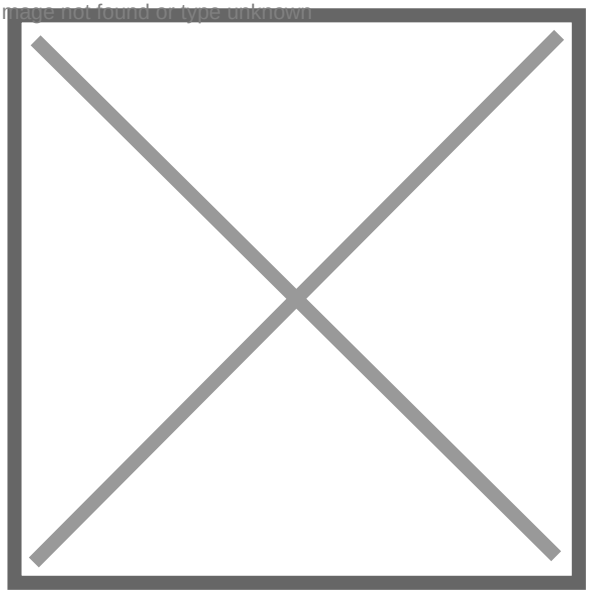

Récuperer une caution si mon propriétaire a relouer

Par **jennifer**, le **14/05/2010** à **16:44**

Bonjour,
je suis partit de mon logement mon propriétaire m'a dit qu'il me redonnerai ma caution que dans deux mois comme le prévoit la loi sauf s'il a un autre locataire. deux semaines aprés mon départ il a reloué l'appartement mais ne veut me rendre la caution que dans les deux mois.a t il le droit? merci de votre réponse

Par **fabienne034**, le **14/05/2010** à **17:30**

bonjour,

oui il a le droit le temps du calcul des charges

pour tout savoir sur le bail d'habitation:

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

le plus simple est de ne pas payer le dernier moi de loyer même si c'est illégal

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés